

Questions orales

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je prends note de cette question, et je vais m'informer auprès des représentants de la Commission anti-inflation.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Rosedale a la parole.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CULTURE CANADIENNE**L'AIDE FÉDÉRALE AUX ARTS D'INTERPRÉTATION**

L'hon. Donald S. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés. Ce chaleureux accueil me rappelle ce passage de Macbeth à propos de son ancêtre, Macdonwald, dont il est dit: «Ce qu'il a fait de mieux dans sa vie, ce fut de la quitter».

J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Est-il en mesure de rencontrer l'Association professionnelle des théâtres canadiens, afin de discuter d'une aide accrue aux arts d'interprétation?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député m'ait posé cette question, surtout parce qu'elle me donne l'occasion de saluer la fin de la remarquable carrière parlementaire de l'honorable député.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: J'ai rencontré l'Association professionnelle des théâtres canadiens afin de discuter de leurs problèmes. J'espère les rencontrer de nouveau avant longtemps. Je devrais peut-être ajouter à l'intention de l'homonyme de l'honorable député, le député d'Egmont, qui a signalé l'autre jour une baisse apparente des subventions accordées aux arts par le secrétaire d'État, qu'il y a une erreur dans les prévisions budgétaires. En fait, au lieu de diminuer, comme le député le laissait entendre, ces subventions ont augmentées. Je lui fournirai des détails à ce sujet.

M. Paproski: Quand avez-vous changé cela?

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**M. WARREN HART—DEMANDE DE RENTRÉE AU CANADA POUR COMPARAÎTRE COMME TÉMOIN**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais adresser ma question au solliciteur général. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si M. Warren Hart est entré au Canada au su et avec le consentement de la Gendarmerie royale ou du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou des deux et s'il a quitté le Canada à la suite de l'ordonnance d'expulsion dont il avait fait l'objet le 9 décembre 1971? Cette

[M. Orlikow.]

ordonnance avait été adoptée à la suite d'une enquête menée le 9 décembre 1971 devant l'agent chargé des enquêtes spéciales, W. O. Darling, conformément aux dispositions de la loi sur l'immigration. Le ministre est-il prêt à consulter ses collègues du cabinet pour faciliter le retour de M. Hart au Canada afin que celui-ci puisse comparaître devant les comités concernés?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, l'ordonnance a bel et bien été appliquée et M. Hart a quitté le Canada avec la coopération de la GRC. Je devrais vérifier auprès de mes collègues pour savoir si les services d'immigration étaient alors mêlés à cette affaire. Pour ce qui est de faciliter le retour de M. Hart au Canada, c'est une question qui relève du ministre et pour cela il faudrait certainement que la commission McDonald en fasse elle-même la demande.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire en réalité que ces écoutes électroniques, dont il a parlé hier à l'extérieur de la Chambre, étaient accidentelles? Peut-il également dire à la Chambre si le commissaire de la GRC était au courant du recrutement et de l'entrée au Canada de M. Warren Hart, a-t-il été consulté à ce sujet et a-t-il approuvé cette décision?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'entrée de M. Hart au Canada, cela s'est fait conformément aux mesures qui s'appliquent dans des cas semblables, notamment entre la GRC et des organismes étrangers à vocation similaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Je n'ai rien d'autre à dire là-dessus. Pour ce qui est de ma déclaration d'hier, je ne me souviens pas d'avoir utilisé le mot «accidentel». Je voulais dire que cela s'était fait de façon accessoire.

LES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENTS POURSUIVIES À L'ÉTRANGER

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Le commissaire et d'autres fonctionnaires ont comparu devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques en novembre dernier et ont parlé du recours à des agents provocateurs et à des agents secrets ainsi que des activités de renseignements à l'étranger. Le solliciteur général estime-t-il que ces témoignages sont très importants? Est-il disposé à les défendre? Sinon, est-il prêt à s'engager, devant la Chambre, à éclaircir ou, au besoin, à nier ces témoignages importants qui ont été livrés au comité permanent en novembre dernier?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de quoi que ce soit qui indique que nous ayons utilisé des agents provocateurs à l'extérieur de...

Une voix: L'honorable ministre n'est pas au courant?